

Le Canada bien présent au sein de la francophonie

Lors d'un dîner-causerie donné le 23 mars à l'Institut canadien des affaires internationales (section de Moncton, Nouveau-Brunswick), le ministre d'État aux Relations extérieures, M. Pierre De Bané, avait choisi comme thème de son allocution *Le Canada et la Francophonie*, marquant par là l'importance que donne le Canada aux pays francophones.

Voici des extraits de cette allocution.

...Il importait que la politique étrangère du Canada portât la marque de sa composante française. De même que dans l'après-guerre immédiat, notre appartenance au Commonwealth britannique canalisait vers l'Inde et l'Afrique de l'Est une bonne part de la coopération canadienne, de même, à compter des années 60 l'aide canadienne au développement fut dirigée vers les nouvelles républiques francophones de l'Afrique occidentale.

Quand on mit sur pied, en 1970, à Niamey (Niger), le premier organisme intergouvernemental important de la francophonie, soit l'Agence de coopération culturelle et technique, le Canada était au nombre des États fondateurs. Il avait été l'un des tout premiers pays à souhaiter que la francophonie "privée" trouve une expression politique, et il s'est employé à la réalisation de ce souhait...

Le gouvernement fédéral ne s'est pas réservé l'exclusivité de la participation canadienne à l'Agence. Il a voulu, dès le départ, associer à son action francophone d'autres gouvernements provinciaux. C'est ainsi que deux gouvernements jouissent, au sein de l'Agence, d'un statut dit de gouvernement participant: c'est le Québec, depuis 1971, et le Nouveau-Brunswick, depuis 1977...

Le statut [de gouvernement participant] élaboré par le gouvernement canadien est absolument unique en son genre. Nulle part ailleurs dans le monde n'existent des modalités semblables, en vertu desquelles le gouvernement fédéral accorde à un gouvernement d'une des provinces ou d'un des États fédérés ou provinciaux un statut de gouvernement participant pour son propre compte au sein d'une organisation internationale ou régionale... C'est là le plus bel exemple de la souplesse du gouvernement fédéral qui permet aux gouvernements provinciaux, dans les domaines qui relèvent de leur propre juridiction et qui sont compatibles avec la politique étrangère du Canada, d'être membres d'organisations internationales. L'établissement de mécanismes d'information et de consultation entre ces deux gouvernements participants et le gouvernement fédéral permet d'assurer



M. Pierre De Bané

John Evans

une participation active et originale de ces trois gouvernements, tout en assurant une unité d'action canadienne au sein de la communauté des membres de l'Agence.

Si l'Agence est une institution importante de la francophonie, il ne faudrait pas pour autant passer sous silence les autres organisations intergouvernementales et les associations privées. ...En ce qui concerne la francophonie non gouvernementale, je me réjouis que [le ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse] ait pu détacher, en septembre dernier et pour une période de deux ans, un de ses fonctionnaires auprès du bureau africain de Dakar de l'AUPFLF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française). Grâce à une subvention importante annuelle de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'AUPFLF a mis sur pied, il y a quelques années, le FICU (Fonds international de coopération universitaire). Le bureau africain de Dakar est étroitement lié à l'administration du FICU qui favorise la coopération horizontale interuniversités. Enfin, je voudrais également souligner la collaboration étroite de l'Université de Moncton, qui a bien voulu s'associer à mon ministère pour mettre sur pied, à

partir de septembre prochain, un programme annuel de bourses qui permettra à un Acadien de la Louisiane de poursuivre des études de maîtrise et de doctorat à Moncton. Également grâce à la collaboration du gouvernement du Nouveau-Brunswick, mon ministère, à nouveau, enverra, en avril, pour une année, un animateur culturel auprès des Franco-Américains de la Louisiane.

C'est donc dire que la francophonie est l'affaire de tous les francophones canadiens et je dirais de l'ensemble de tous les Canadiens. C'est une question d'intérêt pour tous les Canadiens, comme le Commonwealth implique l'ensemble des Canadiens.

La francophonie, en plus des canaux multilatéraux dont je viens de parler, s'exprime aussi à travers notre action bilatérale. Dans ce contexte, nous avons établi un réseau de représentation diplomatique bilatérale avec tous les pays francophones. Nous avons développé avec beaucoup d'entre eux un important programme de coopération pour le développement. Nous avons amorcé ou nous entretenons, selon les cas, un dialogue politique sur les grandes questions internationales en plus de devenir membre de toutes les organisations francophones multilatérales.

Propositions relatives à la politique minérale

Une étude sur la politique minérale au Canada, rendue publique récemment, insiste sur le besoin d'adopter des mesures pour aider les petites sociétés minières et pour promouvoir la fabrication d'outillage et d'équipement d'extraction au Canada.

Présentée sous la forme d'un document de travail, l'étude propose un cadre de référence pour l'élaboration et l'application de politiques s'inscrivant dans la stratégie fédérale d'expansion économique pour les années 80.

On y énonce les besoins particuliers qui se font sentir dans les secteurs de la recherche gouvernementale. On aborde également les occasions d'emploi pour les autochtones et les femmes, l'amélioration des marchés internationaux et l'établissement d'infrastructures pour les nouvelles mines.

Les petites sociétés minières, qui sont canadiennes pour la plupart, détiennent un record enviable en ce qui concerne la découverte de gisements minéraux.